

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1175

15 juin 2007

SOMMAIRE

Akir Finances	56383	Konzeptual Holding S.A.	56367
Asia-Europe Consulting	56400	L'Eternel S.à.r.l.	56384
Asia-Europe Consulting	56367	Luxhardware S.A.	56364
Bau-Perllux S.à r.l.	56388	Materis Management Adjuvants	56377
BB, C, s.à r.l.	56362	Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg ...	56378
BPM Luxembourg S.A.	56383	Messana Holdings S.A.	56381
Camilux Holding S.A.	56365	Microtrace International S.A.	56400
CA.P. EQ. Partners V & Cie S.C.A.	56363	MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s.	56376
Cedar Participations S.A.	56379	MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s.	56374
CG Investments II	56361	MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s.	56375
CG Investments III	56361	Moorkens Luxembourg S.A.	56366
Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés	56381	MRM Consulting S.A.	56382
DSV Road S.A.	56354	Nordea Bank S.A.	56374
Dyamatosia S.A.	56382	Pengana Credo Property S.à r.l.	56380
European Property Fund	56358	Petrus Managed Funds	56354
E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l.	56359	Repromed S.A.	56360
E.V.A.F. Luxembourg (Consolis) S.à r.l. ...	56359	Retail Equity Holding S.A.	56383
Finplays Investments S.A.	56355	Root Capital S.A.	56365
FoodVest Equity Co S.A.	56358	Sheik Coast S.A.	56377
Fralimo Holding S.A.	56373	Spetra Luxembourg S.A.	56354
Fralimo S.A.	56366	Svelt'House S.A.	56361
France Invest S.A.	56374	TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l.	56385
Groupe du Savoy Sicav	56390	Technichauffage, s.à r.l.	56361
Groupement Agricole Steffes-Schmit- Konsbruck	56395	Tiptop Chaussures S.A.	56380
Immo-Garpe Holding S.A.	56384	Traxia S.à r.l.	56380
Institut Rosanna S.à r.l.	56355	Turnbridge Holdings S.A.	56362
I.P.G. Internationale Projektententwic- klungsgesellschaft A.G.	56395	Urschel S.à r.l.	56366
Isard, société civile immobilière	56385	Urschel S.à r.l.	56373
Jonathan Finance Holding S.A.	56367	Velino S.A.	56360
Kauri Capital 4	56392	Virgilate Holding S.A.	56389
		Wilde International S.A.	56397

Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.434.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 12 mars 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Geoffroy Mertens de Wilmars en qualité d'administrateur pour un terme prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jean van Caloen

Administrateur indépendant, ayant son adresse professionnelle Drève de Linkebeek, 29, B-1640 Rhode-Saint-Genèse
- ASSET MANAGEMENT CONTROL S.A.

représentée par M. Pierre de Giey, ayant son siège social Baron de Giey laan, 165, B-9840 De Pinte

- M. Pascal Dubois-Pèlerin

Consultant financier, ayant son adresse professionnelle au 4c, New End, Hampstead, GB-Londres NW3 1DD

- M. Christian Berbé

Administrateur indépendant, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- M. Geoffroy Mertens de Wilmars

Administrateur indépendant, ayant son adresse professionnelle au 22, Gledhow Gardens, GB-Londres SW5 0AZ

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PETRUS MANAGED FUNDS*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007054296/34/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**DSV Road S.A., Société Anonyme,
(anc. Spetra Luxembourg S.A.)**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 33.021.

Im Jahre zweitausendundsieben, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SPETRA LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 33.021.

Benannte Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 29. September 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 74 vom 10. März 1990, und deren Satzung wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 28. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 125 vom 10. Februar 2005.

Die Generalversammlung um 11.00 Uhr wird unter dem Vorsitz von Herrn Finn Schmidt, Geschäftsführer, wohnhaft in Kopstal, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Marc Hoffmann, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zur Stimmzählerin Frau Sandrine Oliveira, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Verwaltungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertreten, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden dieser Urkunde beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgenden Punkt:

Tagesordnung:

Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung in DSV ROAD S.A. und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. März 2007, die Gesellschaftsbezeichnung von SPETRA LUXEMBOURG S.A. in DSV ROAD S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Absatz 1 von Artikel 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1. (erster Absatz).** Unter der Bezeichnung DSV ROAD S.A. besteht eine Aktiengesellschaft.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf sechs hundert Euro abgeschätzt werden, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: F. Schmidt, M. Hoffmann, S. Oliveira, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2007. Relation GRE/2007/974. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007054579/231/54.

(070054885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Institut Rosanna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 101.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 mars 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007048699/206/13.

(070047210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Finplays Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.084.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 mars 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINPLAYS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 2 avril 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions,

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n^o B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2007. Relation GRE/2007/1610. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007054232/231/149.

(070055112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

European Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007048700/220/12.

(070047217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

FoodVest Equity Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007048702/220/12.

(070047219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

**E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. E.V.A.F. Luxembourg (Consolis) S.à r.l.).**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.035.

In the year two thousand and seven, on the 20th day of April.

Before Us Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

E.V.A.F LUXEMBOURG II S.à r.l., a company incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.957,

hereby represented by Anja Lakoudi, banker, residing in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 19 April 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated E.V.A.F LUXEMBOURG (CONSOLIS) S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.035, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Blanche Moutrier, dated 30 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change of the corporate name of the Company to E.V.A.F LUXEMBOURG (BIFROST) S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company is modified and will now have the following wording:

« **Art. 1. Name and duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of E.V.A.F LUXEMBOURG (BIFROST) S.à r.l. (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

E.V.A.F LUXEMBOURG II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.957,

ici représenté par Madame Anja Lakoudi, banquier, demeurant à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée E.V.A.F LUXEMBOURG (CONSOLIS) S.à r.l. (la Société), enre-

gistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 126.035, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Blanche Moutrier du 30 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante;

Résolution unique

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en E.V.A.F LUXEMBOURG (BIFROST) S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom et durée.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination E.V.A.F LUXEMBOURG (BIFROST) S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement € 1.000,-.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Lakoudi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4060. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007054572/272/84.

(070054907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Velino S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 9.986.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 30 mars 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007048703/225/12.

(070047243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Repromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 99.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 avril 2007.

R. Arrenddorff

Notaire

Référence de publication: 2007048705/218/12.

(070047280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Svelt'House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 100.703.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mars 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007048706/219/13.

(070047284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Technichauffage, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, Zone d'Activité Economique Solupla.
R.C.S. Luxembourg B 103.463.

Monsieur Paulo Alexandre Fernandes Martins Furtado, monteur chauffage-sanitaire, demeurant à L-8365 Hagen, 26, rue Principale donne sa démission de son mandat de gérant technique de la société TECHNICHAUFFAGE, s.à r.l., avec effet à compter de ce jour.

Hagen, le 3 avril 2007.

Signatures.

Bascharage, le 16 avril 2007.

Copie conforme à l'original
M^e A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007054292/236/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

CG Investments III, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 76.537.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation de la société CG INVESTMENTS III S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue, dénoncé le 30 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Reding
Le liquidateur

Référence de publication: 2007050972/7586/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03225. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

CG Investments II, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 76.536.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation de la société CG INVESTMENTS II S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue, dénoncé le 30 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Reding
Le liquidateur

Référence de publication: 2007050976/7586/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03223. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Turnbridge Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 38.114.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2007 et la réunion du Conseil d'Administration tenue en même date, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Klaas Van der Beek, Administrateur-délégué, Veenwal 20, NL-3871 KG Hoevelaken
- Mme Christel Van der Beek-Sechtenberg, Administrateur, Veenwal 20, NL-3871 Hoevelaken
- M. Nick Van der Beek, Administrateur, Oosterdorpsstraat, 67 NL-3871 Hoevelaken

Les mandats des Administrateurs et de l'Administrateur-délégué sont renouvelés jusqu'au 19 mars 2013

Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

74, rue de Merl
L-2146 Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2007.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007051775/723/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2007 que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Pascal Zimmer, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 22 mars 1964 et demeurant à L-3240 Bettembourg, 72, route d'Abweiler en tant que gérant technique pour les activités mentionnées au point b) de l'article 3 (achat et vente de vêtements et accessoires) des statuts en remplacement de Madame Birgit Greisz, démissionnaire de son poste de gérant administratif.

- Révocation de Madame Liliane Rinaldi en tant que gérante technique pour les activités du salon de coiffure en date du 15 mars 2007.

- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007054294/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

CA.P. EQ. Partners V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.243.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CA.P.EQ. PARTNERS 2003 - 2004 LTD, a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

being represented by Ms Maud Martin, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 551 of May 21, 2003, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on February 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1498 of August 4, 2006.

- The capital amount is stated at three hundred and thirty-three thousand four hundred and ninety-three euro and seventy-five cent (EUR 333,493.75), and is divided into two hundred and sixty-six thousand seven hundred and ninety-five (266,795) shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, fully paid in.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of CA.P.EQ. PARTNERS 2003 - 2004 LTD, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A. and assumes the function of liquidator of the Company.

- It has knowledge of the articles of association of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A.

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the General Partner and to the Members of the Supervisory Board for the exercise of their respective mandates up to now.

- It is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., will be safekept for a period of five years in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

CA.P.EQ. PARTNERS 2003 - 2004 LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est sis à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Maud Martin, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société en commandite par actions CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, fut constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 551 du 21 mai 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 février 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1498 du 4 août 2006.

- La société a actuellement un capital social de trois cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 333.493,75), divisé en deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (266.795) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir CA.P.EQ. PARTNERS 2003 - 2004 LTD, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A. et assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A.

- Il donne décharge pleine et entière à l'Actionnaire Commandité et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A.

Les livres et documents comptables de la société CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Martin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation: LAC/2007/2818. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055611/242/89.

(070056427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Luxhardware S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.370.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LUXHARDWARE SA. dont le siège social est situé au 48, rue Principale, L-8365 Hagen, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Julie Chartain, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Chartrain

Le liquidateur

Référence de publication: 2007051017/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Camilux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 76.142.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg.

Administrateur:

- Monsieur Derek S. Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.

- Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- Madame Anna De Meis, Administrateur de sociétés demeurant au 5, rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre, est nommée en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, décédé. Le mandat ainsi conféré viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

- Le mandat de Monsieur Patrick Meunier demeurant professionnellement au siège de la société, est renouvelé, avec effet au 2 janvier 2006, et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Administrateur-délégué:

Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur-délégué de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de la société MRM CONSULTING S.A, domiciliée au 5, rue l'Ecole, L-4394 Pontpierre, est renouvelé, avec effet au 2 janvier 2006, et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

CAMILUX HOLDING SA

P. Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2007055259/6102/34.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Root Capital S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 75.447.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ROOT CAPITAL SA, dont le siège social est situé au 19, Cité Bettenwies, L-8479 Eischen, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Julie Chartain, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Chartrain

Le liquidateur

Référence de publication: 2007051019/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Moorkens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activites Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 43.155.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051343/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02448. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Fralimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.869.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date
du 13 avril 2007 à 15.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

d'actualiser les données de la société auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg comme suit:

- Jean-Pierre Higuët, administrateur, demeure professionnellement 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,
- Luc Wouters, administrateur, délégué à la gestion journalière, demeure Château Les Apiès, Clos St Jean, Les Arcs, F-83460 France,

- Cathy Wouters, administrateur, demeure Château Les Apiès, Clos St Jean, Les Arcs, F-83460 France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054323/4286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Urschel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 74.906.

Feststellung von einer Anteilsübertragung

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der URSCHEL SARL ab den 3. März 2007 wie folgt zusammen:

	Anteile
- Herr Michael Theobald:	42
- Herr Matthias Kreuz:	42
- Herr Patrick Stoll:	16
Total:	100

Remich, den 3. März 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007054066/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Jonathan Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.591.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2007

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Monsieur Marc Benhamou, demeurant 13, Vaughan Avenue Hendon, GB - London NW44HT, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2007

Les membres du Conseil d'Administration décident de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Benhamou, demeurant 13, Vaughan Avenue Hendon, GB - London NW44HT, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007054198/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Asia-Europe Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7615 Larochette, 8A, rue d'Erzen.

R.C.S. Luxembourg B 84.182.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051811/7574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01887. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Konzeptual Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.293.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company KONZEPTUAL HOLDING S.A., hereinafter referred to as the «Company», with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 92.293, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 14, 2003, published in the Mémorial C number 393 of April 10, 2003.

The meeting is opened by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:
I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Adoption by the Company of the corporate object of a fully taxable company and subsequent amendment of article 3 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

2. Replacement of «20%» by «10%» in the last paragraph of article 7 of the Company's articles of association.

3. Adding of the following paragraph at the end of article 8 of the Company's articles of association: «If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

4. Amendment of article 9 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

5. Amendment of article 14 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 14.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

6. Amendment of article 20 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 20.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.»

7. Resignation of the incumbent directors and discharge.

8. Appointment of three new directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2008.

9. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt the corporate object of a fully taxable company and to amend subsequently article 3 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

Second resolution

The meeting decides to replace «20%» by «10%» in the last paragraph of article 7 of the Company's articles of association.

Third resolution

The meeting decides to add the following paragraph at the end of article 8 of the Company's articles of association: «If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 9 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 14 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 14.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers on proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 20 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 20.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.»

Seventh resolution

The meeting decides to give discharge to the resigning attorneys of the Company, namely to Mr Benoît Nasr for the performance of his mandates as director and as chairman of the board of directors, to Mr Koen van Baren for the performance of his mandate as director and to Mrs Ruth Brand for the performance of her mandate as director.

Eighth resolution

The meeting decides to appoint Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director and as chairman of the board of directors, Mr Daniel Baptista Galhano, company director, born in Moyeuvre-Grande, France, on July 13, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director and Mr Philippe Toussaint, company director, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2008.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at one thousand and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons,al of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KONZEPTUAL HOLDING S.A., ci-après dénommée la «Société», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.293, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C numéro 393 du 10 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la Société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

2. Remplacement de «20%» par «10%» dans le dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société.

3. Ajout de l'alinéa suivant à la fin de l'article 8 des statuts de la Société:

«Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

5. Modification de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

6. Modification de l'article 20 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

7. Démission des administrateurs en fonction et décharge.

8. Nomination de trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

9. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier dès lors l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer «20%» par «10%» dans le dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article 8 des statuts de la Société:

«Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Septième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux mandataires démissionnaires de la Société, à savoir à Monsieur Benoît Nasr pour l'exécution de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, à Monsieur Koen van Baren pour l'exécution de son mandat d'administrateur et à Madame Ruth Brand pour l'exécution de son mandat d'administrateur.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Daniel Baptista Galhano, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande, France, le 13 juillet 1976, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2007, Relation: GRE/2007/1485. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007053425/231/290.

(070053882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Fralimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.828.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 25 novembre 2005 à 17.00 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054324/4286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Urschel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 74.906.

Auszug der Beschlüsse der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 22. März 2007

Im Jahre zweitausendundsieben, den zweiundzwanzigsten März, wurde folgende Beschlüsse getroffen:

Der Rücktritt des alleinigen Geschäftsführers Frau Ruth Urschel geb. Braun, wohnhaft in D-66640 Namborn, Freisener Strasse 67, wurde einstimmig zugestimmt.

- Herr Michael Theobald, Angestellter, wohnhaft in D-66629 Freisen, Eckerwies 1, wurde auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer ernannt.

- Herr Matthias Kreutz, Angestellter, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Kirchstrasse 30, wurde auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet unter denen die Unterschrift des technischen Geschäftsführers obligatorisch ist.

Remich, den 22. März 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007054070/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

France Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'activité Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 113.690.

—
Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

1. Remy Bouras, employé de bureau, demeurant à F-54680 Crusnes, 2, rue des Employés.
2. François Louis Marie Guichard, transporteur, demeurant à F-55700 Pouilly-sur-Meuse, 2, rue de Manancourt.
3. Jacqueline Boulanger, commerçante, demeurant à F-54680 Crusnes, 2, rue des Employés,

administrateurs de la société FRANCE INVEST S.A., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone d'activité Zare Ilot Ouest

se sont réunis en conseil et constatent la libération intégrale du capital social et nomment à l'unanimité administrateur-délégué de la société Jacqueline Boulanger, commerçante, demeurant à F-54680 Crusnes, 2, rue des Employés, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Ehlerange, le 29 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054295/218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 14.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 mars 2007

Il résulte dudit procès-verbal que

M. Christian Clausen, c/o NORDEA BANK AB'S BRANCH DENMARK, Strandgade 3, 1401 Copenhagen K

M. Jhon Mortensen, c/o NORDEA BANK S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

M. Allan Polack, c/o NORDEA LIFE HOLDING A/S, Klausdalsbrovej 615, 2750 Ballerup, Denmark

M. Henrik Priergaard, c/o NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT BANK A/S, Strandgade 3, 1401 Copenhagen K, Denmark

Mme Eira Palin-Lehtinen, c/o NORDEA BANK FINLAND PLC, Alexandergatan 36 B, 00020 Nordea, Finland

M. Jeroen Van Der Molen, c/o NORDEA BANK S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

ont été nommés administrateurs de NORDEA BANK S.A.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2008.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour extrait conforme

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007054079/36/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

MLArg Real Estate GP 4 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 125.477.

—
Extrait des résolutions des associés commanditaires et de l'associé commandité de la société en date du 16 avril 2007

En date du 16 avril 2007, les associés commanditaires et l'associé commandité de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Le capital de la société est fixé à huit mille cent euros (8.100,- EUR) représentés par quatre-vingt (80) unités ordinaires et une (1) unité de commandité.

- Sont nommés comme nouveaux associés:

MLArg REAL ESTATE 6, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.525;

MLArg REAL ESTATE 7, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518;

MLArg REAL ESTATE 8, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.524

chacun avec 10 unités ordinaires, avec une valeur nominale de (100,- EUR) cent euros, représentant un totale de (1.000,- EUR) mille euros.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

MLArg REAL ESTATE 1, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 2, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 3, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 4, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 5, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 6, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 7, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 8, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE GP, une unité de commandité	1
Total: quatre-vingt unités ordinaires / une unité commandité	80/1

Luxembourg, le 23 avril 2007.

U. Brauer.

Référence de publication: 2007054118/250/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06326. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

Extrait des résolutions des associés commanditaires et de l'associé commandité de la société en date du 16 avril 2007

En date du 16 avril 2007, les associés commanditaires et l'associé commandité de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Le capital de la société est fixé à huit mille cent euros (8.100,- EUR) représentés par quatre-vingt (80) unités ordinaires et une (1) unité de commandité.

- Sont nommés comme nouveaux associés:

MLArg REAL ESTATE 6, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.525;

MLArg REAL ESTATE 7, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518;

MLArg REAL ESTATE 8, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.524

chacun avec 10 unités ordinaires, avec une valeur nominale de (100,- EUR) cent euros, représentant un totale de (1.000,- EUR) mille euros.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

MLArg REAL ESTATE 1, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 2, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 3, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 4, dix unités ordinaires	10

MLArg REAL ESTATE 5, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 6, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 7, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 8, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE GP, une unité de commandité	1
Total: quatre-vingt unités ordinaires / une unité commandité	80/1

Luxembourg, le 23 avril 2007.

U. Bräuer.

Référence de publication: 2007054120/250/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06322. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Extrait des résolutions des associés commanditaires et de l'associé commandité de la société en date du 16 avril 2007

En date du 16 avril 2007, les associés commanditaires et l'associé commandité de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Le capital de la société est fixé à huit mille cent euros (8.100,- EUR) représentés par quatre-vingt (80) unités ordinaires et une (1) unité de commandité.

- Sont nommés comme nouveaux associés:

MLArg REAL ESTATE 6, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.525;

MLArg REAL ESTATE 7, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518;

MLArg REAL ESTATE 8, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.524

chacun avec 10 unités ordinaires, avec une valeur nominale de (100,- EUR) cent euros, représentant un totale de (1.000,- EUR) mille euros.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

MLArg REAL ESTATE 1, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 2, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 3, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 4, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 5, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 6, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 7, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE 8, dix unités ordinaires	10
MLArg REAL ESTATE GP, une unité de commandité	1
Total: quatre-vingt unités ordinaires / une unité commandité	80/1

Luxembourg, le 23 avril 2007.

U. Bräuer.

Référence de publication: 2007054122/250/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Sheik Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.313.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 avril 2007 que:

- La cooptation de Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant 3, rue de La Chapelle L-1325 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- Maître Lydie Lorang, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- Monsieur Renato Bullani, demeurant à CH-6830 Chiasso, 32, Corso San Gottardo.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux compte prendront fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054184/317/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Materis Management Ajuvants, Société Civile.

Capital social: EUR 11.020,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 2.976.

—
DISSOLUTION

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire du 12 avril 2007

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur John Seil qui désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Gentiane Preaux.

Le Président expose que les associés ont été valablement convoqués conformément aux statuts de la société.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés et qui demeurera annexée aux présentes.

La liste de présence, certifiée sincère et véritable par le président de séance permet de constater que la totalité des parts sociales, soit 11.020 parts sociales est représentée à l'assemblée.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance déclare ensuite que l'ensemble des documents prévus par les textes légaux ont été remis ou tenus à la disposition des associés dans les délais et les conditions prévus par la loi et les statuts.

Le président expose alors l'ordre du jour de la présente assemblée générale:

Partie Ordinaire:

1. Audition du rapport du gérant pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006 et affectation des résultats.

3. Décharge accordée au gérant pour l'exercice de ses fonctions pour l'année 2006.

Partie Extraordinaire:

4. Approbation d'une situation intermédiaire au 28 février 2007.

5. Décision de dissoudre la société aux droits des parties.

6. Décharge à accorder au gérant jusqu'à ce jour.

7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.

Après avoir examiné les comptes annuels au 31 décembre 2006, l'assemblée entend le rapport de gestion du gérant et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Partie Ordinaire:

Première résolution

Le rapport de gestion du gérant est accepté.

Deuxième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 sont approuvés. Il en ressort un résultat déficitaire de EUR 492,75. Il est décidé de reporter à nouveau le solde en déficit de EUR 356,53.

Troisième résolution

Décharge est donnée au gérant pour l'exercice de son mandat concernant l'exercice 2006.

Partie Extraordinaire:

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable intermédiaire au 28 février 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de dissoudre la société et nomme, conformément à l'article 16 des statuts, le gérant actuel liquidateur de la société.

L'assemblée générale prend ensuite acte de la déclaration du liquidateur que tous les passifs ont été payés et que la répartition des actifs sera faite aux droits des parties, et que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée. Le montant remboursable aux actionnaires s'élève à EUR 11.984,91.

Les associés déclarent, par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement et solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

Sixième résolution

Décharge est donnée au gérant Monsieur Eric Berge.

Septième résolution

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance

J. Seil / G. Preaux / A. Uhl

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2007054194/534/64.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04058. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 19.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2006

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque	180.624,92	Fonds social fixe	100.000,00
Produits à recevoir	18.002,00	Fonds social variable	96.406,94
Mobilier et matériel de bureau	1,00	Frais à payer	2.584,10
Subsides mobilier et matériel	-1,00		
Stocks	364,12		
	<u>198.991,04</u>		<u>198.991,04</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2006

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais activités	48.678,59	Recettes activités	53.054,42
Frais de gestion	26.685,04	Dons	35.000,00

Résultat de l'exercice	21.187,10	Subsides frais de gestion	16.981,40
		Intérêts bancaires	1.515,81
	106.551,63		106.551,63

L'établissement «Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg» a été créé le 24 septembre 1993 par devant Maître Reginald Neuman et reconnu d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 4 octobre 1993. Il a été désigné à partir de l'année d'imposition 1994 comme organisme pouvant recevoir des libéralités déductibles dans le chef des donateurs à titre de dépenses spéciales dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1^{er}, numéro 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 3 de la même loi.

Le conseil d'administration:

- S.A.R. le Prince Guillaume, président, Luxembourg
- Georges Metz, vice-président, Bridel
- Gilles Bley, vice-président, Luxembourg
- Georges Hausemer, trésorier, Luxembourg
- Stéphane Gilbert, secrétaire, Bridel
- Gaby Kunsch, représentante du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Claude Baumann - Eppeldorf, Nina Gretsches - Echternach, José Antonio Coimbra dos Matos - Luxembourg, Franz Charles Muller - Schrassig, Marlyse Pauly - Bergem, Louis Karmeyer - Dalheim, Marc Crochet - Mamer, administrateurs

Vérificateur aux comptes:

Albert Schütz, expert comptable, Sandweiler

BUDGET 2007

Recettes

	EUR
Dons	20.000,00
Subside du Ministère de la Famille et de l'Intégration pour frais de secrétariat	12.500,00
Subsides et subventions	6.800,00
Intérêts et divers	6.500,00
Ventes matériel Mérite Jeunesse	100,00
Total des Recettes	45.900,00

Dépenses

Loyers et charges	5.600,00
Frais opérationnels	33.100,00
Prix du Mérite Jeunesse	2.000,00
Activités	5.200,00
Total des Dépenses	45.900,00

Référence de publication: 2007054238/3560/55.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05598. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Cedar Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.557.

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 4 avril 2007 que:

- les mandats des administrateurs sortants, M. Stéphane Ricard, Président, demeurant au 1, rue Albert Gos, CH-1206 Genève, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et M. Marc Schmit, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes GESCOR S.A. avec siège social au 1, Carrefour de Rive, CH-1211 Genève 3, ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012;

- M. Stéphane Ricard a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007054288/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Tiptop Chaussures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.126.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2006

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

Il a été constaté que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année et il a été décidé de renouveler tous les mandats pour une durée de six années.

Conseil d'administration:

- Madame Manuela Marques Da Graca, sans état particulier, L-6440 Echternach, 46, rue de la Gare
- Monsieur Abilio Da Silva Borges, commerçant, L-6440 Echternach, 46, rue de la Gare
- Madame Virginia Augusta Marques, sans état, P-3240 Ansiao, Chao de Couce

Administrateur-délégué:

- Madame Manuela Marques Da Graca, prénommée.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Luis Marques Da Graca, L-6440 Echternach, 44, rue de la Gare.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Echternach, le 11 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007054290/820/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070054852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Pengana Credo Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Traxia S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.676.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007054914/201/13.

(070055897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

C.I.P., Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Maître Carole Piwnica, avocat, demeurant à avenue Georges Mandel, 30, F-75016 Paris, aux fonctions d'administrateur;
- Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur
- Monsieur Pierre Ahlborn, administrateur, demeurant à 32, rue Beringen, L-7517 Mersch, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Larry Pillard, administrateur, demeurant à 25, rue des Cerisiers, CH-1009 Pully
- Monsieur Douglas Schmalz, administrateur, demeurant à 4666 Faries Parkway, Decatur, IL 62526 USA, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MAZARS, reviseur d'entreprises et expert-comptable, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054291/550/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Messana Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.730.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Marinos S. Yannopoulos, directeur général exécutif, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes, de Monsieur Spyros N. Filaretos, directeur général exécutif, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes, de Monsieur Georges N. Kontos, directeur financier, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes, de Monsieur Lazaros A. Papagaryfallou, cadre, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée accepte la démission de ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société LUX AUDIT RÉVISION S.à r.l., avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054329/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 février 2007 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Administrateur:

La démission de Monsieur Patrick Meunier de son poste d'administrateur, avec effet au 31 mai 2007, a été acceptée;

- Administrateur:

Mlle Christine Gomes, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommée administrateur de la société avec effet au 26 février 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Addendum:

- Commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la société, avec effet au 1^{er} juin 2007, en remplacement de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LTD, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MRM CONSULTING S.A.

P. Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2007054297/6102/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Dyamatosia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.310.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Ana Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054320/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Akir Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.616.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2007 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Antoine Frey, administrateur de sociétés, demeurant à F-51350 Cormontreuil, et Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Monsieur Benoît Legout, Directeur Financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil, son mandat échéant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Enfin, l'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, également pour un terme d'une année, la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, son mandat expirant également à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme
AKIR FINANCES
Signature

Référence de publication: 2007054326/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.021.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2007

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de Monsieur Giorgio Pellagatti, demeurant au Piazza Meda, 4 à I-20121 Milan et les mandats d'administrateur de Monsieur Stefano Panerai, Risk Management, demeurant au 2, George Yard, Lombard Street, GB-London EC3V 9DH et de Monsieur Angelo Zanzi, demeurant au Piazza Meda, 4 à I-20121 Milan. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée accepte la démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007054327/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.575.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, entrepreneur, demeurant au 10, Hannover Street à Londres, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège

social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Monsieur Maurizio Borletti, entrepreneur, demeurant au 10, Hannover Street à Londres, est renommé au poste de Président du Conseil d'Administration. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Giovanni Borletti, entrepreneur, demeurant au 23, Via San Maurilio à I-20123 Milan, de sa fonction d'administrateur de la société, et cela, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054328/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Immo-Garpe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.882.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054330/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

L'Eternel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 2, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 113.864.

—
Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2007

Monsieur Jiang Xiaoping, commerçant, demeurant à L-6684 Mertert, 2, rue du Parc, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée L'ETERNEL S.à r.l. avec siège social à Mertert, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de Esch-sur-Alzette en date du 10 janvier 2006.

L'associé unique de la prédite société s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il démet Madame Jing Lixin, susdit, de sa fonction de gérante technique.

Deuxième résolution

Il démet Monsieur Jiang Xiaoping, susdit, de sa fonction de gérant administratif.

Troisième résolution

Il nomme Monsieur Jiang Xiaoping, susdit, aux fonctions de gérant technique.

Quatrième résolution

Il nomme Madame Wang Xiaoqin, demeurant 2, rue du Parc, L-6684 Mertert, matricule 1980 0906 140, susdit, aux fonctions de gérante administrative de la société.

Quatrième résolution

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Mertert, le 8 mars 2007.

X. Jiang.

Référence de publication: 2007054332/3014/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.479.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.284.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 mars 2007

En date du 30 mars 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Lawrence Friedman de son mandat de gérant avec effet au 30 janvier 2007;
- d'accepter la démission de Monsieur Ben Jerkins de son mandat de gérant avec effet au 30 mars 2007;
- d'accepter la démission de Monsieur Paul Schorr de son mandat de gérant avec effet au 30 mars 2007;
- de nommer Monsieur Eric Bock, né le 11 avril 1965 à Easton, Etats-Unis, ayant comme adresse 2, Constitution Court, Penthouse 1, NJ 07030 Hoboken, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 30 mars 2007 et à durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Jeff Clarke, né le 20 juillet 1961 à New York, Etats-Unis, ayant comme adresse 1456 Willards Street, CA 94117 San Francisco, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 30 mars 2007 et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Sutherland
- Monsieur Eric Bock
- Monsieur Jeff Clarke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

TDS INVESTOR (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007054334/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Isard, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 33, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.361.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame Claudine Cigrang, née le 7 juillet 1964, demeurant au 33, rue de Luxembourg, L-8360 Goetzingen,
2. Madame Monique Cigrang, née le 30 mars 1963, demeurant au 104, rue du Kiem, L-8030 Strassen,
3. Madame Rose Hames, née le 25 mai 1934, élisant domicile au 33, rue de Luxembourg, L-8360 Goetzingen

et ceux qui pourront devenir associés par la suite il est constitué par les présentes une Société civile régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une Société civile particulière qui prend la dénomination de ISARD, société civile immobilière (la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la construction, l'aménagement, la gestion, l'administration et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront, en aucun cas, requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. Apports, capital social, transmission des parts, responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-), représenté par vingt-cinq (25) parts de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à ses descendants en ligne directe.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

Art. 9. Le prix des parts cédées conformément à l'article huit est librement discuté entre parties.

Art. 10. Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois mois après la cession contre signature des documents de transfert des parts.

Art. 11. Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et/ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

III. Gérance, année sociale, assemblées

Art. 14. La Société est gérée par un collège de gérance. Le nombre minimum de gérants est de trois. Le collège de gérance délibérera suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes. Les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions, ils peuvent participer et intervenir aux réunions par tout moyen de communication approprié.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-) par la signature individuelle de chaque gérant et pour un montant illimité par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins cinq pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 19. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 20. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers. Les associés peuvent également participer et intervenir aux assemblées générales par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées.

Art. 21. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article vingt-trois ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des trois quart des voix des associés présents et représentés.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales, nomme et révoque les gérants, accorde ou refuse la décharge aux gérants, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participations, ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 23. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance, et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents et représentés.

Les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

IV. Dissolution, liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

V. Disposition générale

Art. 25. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

(a) Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

(b) Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis les soussignés déclarent souscrire aux vingt-cinq (25) parts, comme suit:

1. Madame Claudine Cigrang, préqualifiée, huit parts	8
2. Madame Monique Cigrang, préqualifiée, huit parts	8
3. Madame Rose Hames, préqualifiée, neuf parts	9
Total: vingt-cinq parts	25

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

(c) Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Mesdames Rose Hames, Claudine Cigrang et Monique Cigrang, préqualifiées, sont nommées gérants pour une durée indéterminée.

2. Le siège social est établi à L-8360 Goetzingen, 33, rue de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en trois originaux à Luxembourg, le 23 mars 2007.

Signé par les parties intervenantes.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour la Société

C. Cigrang

Référence de publication: 2007054487/250/123.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03577. - Reçu 35 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Bau-Perllux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5422 Bech-Kleinmacher, 2, rue Scheuerberg.

R.C.S. Luxembourg B 54.473.

Im Jahre zweitausendundsieben, am neunzehnten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Robert Maximini, Maurermeister, wohnhaft in D-66706 Perl, Zur Kopp 41.
2. Herr João Vasco Boura Teixeira, Maurer, wohnhaft in L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.
3. Frau Elfriede Cordella, Angestellte, wohnhaft in D-66706 Perl, Im Rentriesch 15.

Diese Kompargenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAU-PERLLUX S.à r.l. mit Sitz in Mondorf-les-Bains, sind. Diese Gesellschaft wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Frank Molitor, mit damaligem Amtssitz in Mondorf-les-Bains, am 3. April 1996, gegründet und ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 320 vom 1. Juli 1996, veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 29. Mai 2002 abgeändert, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1202 vom 12. August 2002, veröffentlicht ist.

Die Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cents (24,79 EUR), welche vollständig eingezahlt sind.

Die Kompargenten bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Im Einverständnis der Gesellschafter tritt vorgenannte Frau Elfriede Cordella mit Wirkung zum heutigen Tage, ihre ihr zugehörigen zehn (10) Anteile wie folgt ab:

1. an Herrn Robert Maximini, Maurermeister, wohnhaft zu D-66706 Perl, Zur Kopp 41, fünf (5) Anteile,
2. an Herr João Vasco Boura Teixeira, Maurer, wohnhaft in L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer, fünf (5) Anteile,

Der Abtretungspreis wird nach Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Diese Abtretung wird im Namen der Gesellschaft durch den hier anwesenden alleinigen Geschäftsführer, Herrn Robert Maximini, vorbenannt, ausdrücklich angenommen.

Infolge dieser Abtretungen lautet Artikel 5 der Statuten von nun an wie folgt:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend dreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (12.394,68 EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile, mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cent (24,79 EUR), vollständig eingezahlt und welche gezeichnet sind wie folgt:

	Anteile
1) Herr Robert Maximini, Maurermeister, wohnhaft zu D-66706 Perl, Zur Kopp 41, zweihundertfünfundfünfzig Anteile:	255
2) Herrn João Vasco Boura Teixeira, Maurer, wohnhaft zu L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer, zweihundertfünfundvierzig Anteile:	245
Total: fünfhundert Anteile:	500»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von L-5631 Mondorf-les-Bains, 7, rue de la Libération, nach L-5422 Bech-Kleinmacher, 2, rue Scheuerberg, zu verlegen und dementsprechend Artikel 3 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 3.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Bech-Kleinmacher, Luxemburg.»

Worüber Protokoll, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Maximini, J. V. Boura Teixeira, E. Cordella, M. Schaeffer.
Enregistré à Remich, le 22 mars 2007, REM/2007/607. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007054643/5770/58.

(070051860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Virgilate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.402.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VIRGILATE HOLDING S.A., avec siège social à 106, route d'Arlon, à L-8210 Mamer, constituée par acte notarié en date du 4 novembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 3 avril 1991. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise sous seing privé en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 le 7 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 287, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 3 des statuts.
3. Suppression de la valeur nominale des actions.
4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, au 287, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 3^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 1. 3rd paragraphe.** The registered office of the Company is fixed at Luxembourg.»

Version française:

« **Art. 1^{er}. 3^e alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 3.** The capital of the Company is fixed at two million two hundred and seventy-five thousand euro (2,275,000.- EUR) represented by five hundred and one (501) shares with no par value.»

Version française:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent soixante-quinze mille euros (2.275.000,- EUR) représenté par cinq cent et une (501) actions sans désignation d'une valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, O. Claren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, LAC/2007/3982. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007054837/220/68.

(070055977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Groupe du Savoy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.320.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GROUPE DU SAVOY SICAV (hereafter referred to as the «Fund»), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 67.320) incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 9th December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 15th January 1999, number 24.

The meeting was presided by Mrs. Maud Maninchedda, bank employee, residing in Thionville, France.

The chairman appointed as secretary Mrs. Monique Di Nardo, bank employee, residing in Hettange-Grande, France.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Catia Paciotti, bank employee, residing in Schifflange, Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The meeting has been convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on 19 February 2007.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Fund.

2. If item 1 is approved, to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, as liquidator and to determine his powers and remuneration.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. The first resolution on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

The second resolution will be passed if approved by a simple majority.

V. As appears from the said attendance list, out of thirteen thousand three hundred and three (13,303) outstanding shares, eleven thousand six hundred and eight (11,608) are present or represented at the Meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same took the following resolutions:

First resolution

The Meeting by 11,608 votes in favour and zero vote against decides to wind up the Fund and to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting by 11.608 votes in favour and zero vote against decides to appoint as liquidator:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office at Centre Etoile, 5 boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the «Law»). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GROUPE DU SAVOY SICAV (ci-après le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 67.320), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 24 du 15 janvier 1999.

L'Assemblée est présidée par Madame Maud Maninchedda, employée de banque, demeurant à Thionville, France.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Monique Di Nardo, employée de banque, demeurant à Hettange-Grande, France.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Catia Paciotti, employée de banque, demeurant à Schifflange, Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le Notaire d'acter que:

I. L'Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 19 février 2007.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation du Fonds.

2. Si le point 1 est adopté, nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, comme liquidateur et déterminer ses pouvoirs et sa rémunération.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires

des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. La première résolution portée à l'ordre du jour de cette assemblée ne peut être valablement adoptée que si votée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'assemblée.

La deuxième résolution sera adoptée par majorité simple.

V. Qu'il appert de ladite liste de présence que sur treize mille trois cent trois (13.303) actions en circulation, onze mille six cent huit (11.608) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée par 11.608 votes en faveur et zéro vote contre décide de dissoudre le Fonds et de mettre le Fonds en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée par 11.608 votes en faveur et zéro vote contre décide de nommer comme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, représenté par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «loi»). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes du Fonds.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation sera effectué par le réviseur d'entreprises du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Maninchedda, M. Di Nardo, C. Paciotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, Relation: LAC/2007/1259. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055601/242/128.

(070056340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Kauri Capital 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 122.757.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119 925,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL 4, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122757, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 February 2007, number 207 (hereafter the «Company»). The articles of Incorporation have been modified by the undersigned notary on 2 March 2007, not yet published.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million seven hundred fifty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,752,375.-), represented by seventy thousand ninety-five (70,095) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, through the issue of sixty-nine thousand four hundred ninety-five (69,495) shares of the Company, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.
2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,737,375.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million seven hundred fifty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,752,375.-), represented by seventy thousand ninety-five (70,095) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, through the issue of sixty-nine thousand four hundred ninety-five (69,495) shares of the Company, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All the sixty-nine thousand four hundred ninety-five (69,495) new shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL PROPERTIES, prequalified, here represented by Mr. Carsten Opitz, previously named, at a total price of one million seven hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,737,375.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by KAURI CAPITAL PROPERTIES, prequalified, so that the total amount of one million seven hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,737,375.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at one million seven hundred fifty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,752,375.-), represented by seventy thousand ninety-five (70,095) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty-one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.925,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de KAURI CAPITAL 4, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B numéro 122.757, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 février 2007, numéro 207 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2007, non encore publié.

Esch-sur-Alzette

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million sept cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.752.375,-), représenté par soixante-dix mille quatre-vingt-quinze (70.095) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze (69.495) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million sept cent trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.737.375,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million sept cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.752.375,-), représenté par soixante-dix mille quatre-vingt-quinze (70.095) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze (69.495) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Toutes les soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze (69.495) parts sociales ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL PROPERTIES, prémentionnée, ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, pour un prix total d'un million sept cent trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.737.375,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société,

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL PROPERTIES, prémentionnée, de façon à ce que le montant total d'un million sept cent trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.737.375,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.752.375,-) représenté par soixante-dix mille quatre-vingt-quinze (70.095) part sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt et un mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2007. Relation: EAC/2007/2246. — Reçu 17.373,75 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055455/239/127.

(070055559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

I.P.G. Internationale Projektentwicklungsgesellschaft A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.118.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société I.P.G. INTERNATIONALE PROJEKTENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT A.G. dont le siège social est situé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Julie Chartain, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Chartrain

Le liquidateur

Référence de publication: 2007051006/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Grassko, Groupement Agricole Steffes-Schmit-Konsbruck, Société Civile.

Siège social: Oberdonven,

R.C.S. Luxembourg E 1.622.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- La société civile GROUPEMENT AGRICOLE STEFFES-SCHMIT-KONSBRUCK, en abrégé GRASSKO avec siège à 5435 Oberdonven (numéro matricule: 1989 70 01023),

constituée originellement sous la dénomination de GROUPEMENT AGRICOLE KONSBRUCK-STEFFES, en abrégé GRASKO, suivant acte, reçu par le notaire soussigné, le 14 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 142 du 2 mai 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte, reçu par le notaire soussigné, le 23 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 458 du 15 septembre 1995, contenant notamment le changement en sa dénomination actuelle,

ici représentée par ses trois seuls et uniques associés et administrateurs, à savoir:

- Monsieur Alfred Steffes, vigneron-cultivateur, demeurant à Mertert,
- Monsieur Richard Konsbruck, vigneron-cultivateur, demeurant à Oberdonven, et
- Monsieur Jeannot Schmit, vigneron-cultivateur, demeurant à Gostingen.

D'une part.

2.- Monsieur Alfred Paul Steffes, cultivateur et vigneron, né à Grevenmacher, le 22 octobre 1958 (numéro matricule 1958 10 22 371), célibataire, demeurant à 6670 Mertert, 11, rue Basse.

3.- Monsieur Jeannot Charles Schmit, cultivateur et vigneron, né à Grevenmacher, le 22 octobre 1957 (numéro matricule: 1957 10 22 233), et son épouse Madame Antoinette Anne Marie Lemmer, employée privée, née à Luxembourg, le 11 octobre 1965 (numéro matricule 1965 10 11 267), demeurant ensemble à 5425 Gostingen, 12, rue Sangels,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté légale des biens, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, le 25 juin 1985.

4.- Monsieur Richard Norbert Konsbruck, cultivateur et vigneron, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1963 (numéro matricule 1963 01 01 274), époux de Madame Sandra Thoss, demeurant à 5435 Oberdonven, 2, rue de l'Eglise,

déclarant être marié sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage, devant l'officier de l'état civil de la commune de Flaxweiler, le 7 août 1999,

D'autre part.

Lesquels comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants constatent que la société civile GROUPEMENT AGRICOLE STEFFES-SCHMIT-KONSBRUCK, en abrégé GRASSKO, est propriétaire des immeubles suivants, à savoir:

1.- Trois parcelles de vignes sises ban de Dreiborn, inscrites au cadastre de la commune de Wormeldange, section E de Dreiborn, au lieu-dit: «Mouerberreg», comme suit:

- numéro 691/4604, comme vigne, contenant 04 ares 78 centiares,
- numéro 691/4605, comme vigne, contenant 04 ares 78 centiares,
- numéro 686/4603, comme vigne, contenant 12 ares 84 centiares,

Contenance totale: 22 ares 40 centiares.

2.- Trois parcelles de vignes sises ban de Dreiborn, inscrites au cadastre de la commune de Wormeldange, section E de Dreiborn, au lieu-dit: «Mouerberreg», comme suit:

- numéro 716/4610, comme vigne, contenant 15 ares 48 centiares,
- numéro 717/4611, comme vigne, contenant 13 ares 54 centiares,
- numéro 718/4612, comme vigne, contenant 10 ares 37 centiares,

Contenance totale: 39 ares 39 centiares.

Origine de propriété

La société civile GROUPEMENT AGRICOLE STEFFES-SCHMIT-KONSBRUCK, est devenue propriétaire des immeubles prédécrits, pour les avoir acquis suivant procès-verbal d'adjudication publique immobilière, dressé par le notaire soussigné à la date du 18 décembre 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 janvier 2003, volume 1774, numéro 65, respectivement suivant acte rectificatif, reçu par le notaire soussigné, le 2 juillet 2004, transcrit audit bureau des hypothèques, le 22 juillet 2004, volume 1868, numéro 37.

Deuxième résolution

Les comparants constatent que le passif de la société a été apuré conformément aux droits et obligations des associés, outre le fait qu'ils restent tenus chacun proportionnellement à leur participation dans la société par rapport à tout solde éventuellement en souffrance.

Troisième résolution

Les comparants décident de procéder à la dissolution de la société et de la mettre en liquidation et d'effectuer la liquidation aux droits des parties.

En conséquence, l'actif sera attribué entre les associés et le passif éventuel sera également pris à charge des associés au prorata de leur participation dans ladite société.

Par la suite et afin de sortir de cette indivision, deux lots ont été formés qui ont été attribués de commun accord comme suit:

Le premier lot

attribué à Monsieur Richard Konsbruck comprend les immeubles prédécrits sub 1.- cadastrés comme dit ci-avant.

Ce lot a une valeur de cinq mille huit cent cinquante virgule vingt et un euros (5.850,21 €).

Le deuxième lot

attribué aux époux Jeannot Schmit-Lemmer, comprend les immeubles prédécrits sub 2.- cadastrés comme dit ci-avant.

Ce lot a une valeur de dix mille deux cent quatre-vingt-sept virgule quarante-neuf euros (10.287,49 €).

Soultés

Les partageants évaluent la totalité des biens partagés à seize mille cent trente-sept virgule soixante-dix euros (16.137,70 €), soit pour chacun d'eux cinq mille trois cent soixante-dix-neuf virgule vingt-trois euros (5.379,23 €).

Étant donné que le lot attribué à Monsieur Richard Konsbruck a une plus-value de quatre cent soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-huit euros (470,98 €), Monsieur Richard Konsbruck est obligé de payer à Monsieur Alfred Steffes une somme de quatre cent soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-huit euros (470,98 €), à titre de soulté.

Étant donné que le lot attribué aux époux Jeannot Schmit-Lemmer a une plus-value de quatre mille neuf cent huit virgule vingt-six euros (4.908,26 €), les époux Jeannot Schmit-Lemmer sont obligés de payer à Monsieur Alfred Steffes une somme de quatre mille neuf cent huit virgule vingt-six euros (4.908,26 €), à titre de soulté.

Ces soultés ont été payées par les époux Jeannot Schmit-Lemmer et Monsieur Richard Konsbruck avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentaire entre les mains et contre les quittances de Monsieur Alfred Steffes, ce dont celui-ci consent bonne et valable quittance, titre et décharge, en renonçant expressément au privilège du copartageant et au droit de résolution.

Le présent partage a eu lieu sous les charges et conditions suivantes:

1.- Le présent partage est consenti et accepté de part et d'autre sous la garantie de fait et de droit pour la franchise des immeubles partagés de tous droits de privilège, d'hypothèque et de résolution dont l'existence pourrait exposer l'une

ou l'autre partie à une éviction totale ou partielle, à un trouble ou un recours quelconque de la part de tiers, en ce sens que chaque copartageant s'engage à faire rayer toutes charges, privilèges ou hypothèques pouvant grever les lots attribués à ses copartageants endéans les quarante jours à dater des présentes.

2.- L'entrée en jouissance aura lieu en date de ce jour.

3.- Tous les impôts et charges grevant les immeubles partagés sont à charge des nouveaux propriétaires à partir de l'entrée en jouissance.

4.- Les parties prendront les immeubles ci-avant décrits dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes qui pourraient y être attachées. Elles feront valoir les unes et se défendront des autres, le tout à leurs risques et périls et sans aucun recours contre l'autre partie.

5.- Il n'est dû aucune garantie pour les contenances des immeubles indiquées ci-avant qui sont celles du cadastre et il n'y aura lieu à aucune augmentation des valeurs ci-avant stipulées pour excédent de mesure, ni à aucune diminution des valeurs pour moindre mesure, ni en général à aucune réclamation de part ni d'autre, pour différence entre la mesure réelle et celle exprimée, lors même que cette différence en plus ou en moins serait d'un vingtième ou même de plus d'un vingtième; cette stipulation n'est pas une clause de style, mais une condition formelle du partage.

6.- Les partageants se fournissent réciproquement la garantie légale et se font réciproquement les cessions et transferts nécessaires; pour autant que de besoin ils déclarent par les présentes approuver expressément le présent partage dans toute sa forme et teneur ainsi que la formation des lots.

7.- Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge des parties au prorata des valeurs de leurs lots respectifs.

Déclaration - Loi du 28 janvier 1948

Avant de clôre et conformément à la loi, le notaire instrumentaire a donné lecture aux parties citées ci-avant, des articles 1^{er}, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession, et il leur en a expliqué la portée dans une langue d'elles connue.

Toutes les parties au présent acte ont affirmé, chacune séparément, sous les peines édictées par l'article 29 précité, que le présent acte exprime l'intégralité des évaluations convenues, et le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, il n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre contenant une éventuelle autre soulte que celle stipulée ci-avant.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Oberdonven.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil susindiqué des parties dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits des registres afférents de l'état civil.

Signé: Steffes, Konsbruck, Schmit, Lemmer, J. Seckler.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 13 avril 2007, Relation GRE/2007/1619. — Reçu 322, 75 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007054651/231/129.

(070052658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Wilde International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.808.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WILDE INTERNATIONAL S.A., a «société anonyme», established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109.808, incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on July, 21, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 1384 of December 14, 2005 and have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 27, 2005, published in the Luxembourg Memorial C 505 of the March 9, 2006.

The meeting is presided by Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appointed as secretary Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Serge Marx, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 25,600 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidators to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to:

- Christopher Masek,
- Dan Soudry,
- James Yates,
- Andrew Crankshaw,
- Xavier Pauwels,
- Gérard Becquer;

members of the Board of Directors and to

- ERNST & YOUNG S.A.,

the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4 o'clock p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WILDE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.808, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1394 du 14 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 octobre 2005 publié au Mémorial C numéro 505 du 9 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 25.600 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à Messieurs:

- Christopher Masek,
- Dan Soudry,
- James Yates,
- Andrew Crankshaw;
- Xavier Pauwels,
- Gérard Becquer;

membres du Conseil d'Administration et à
- ERNST & YOUNG S.A.,

Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, LAC/2007/1420. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054915/211/141.

(070055852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Asia-Europe Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7615 Larochette, 8A, rue d'Erzen.

R.C.S. Luxembourg B 84.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051781/7574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01891. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Microtrace International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 26.317.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société MICROTRACE INTERNATIONAL S.A. dont le siège social situé au 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été dénoncé en date du 11 décembre 1998.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Julie Chartain, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Chartrain

Le liquidateur

Référence de publication: 2007051011/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.